



UNION
EUROPEENNE



Délégation de l'Union européenne au Burundi

PLAN D'ACTION GENRE III DE L'UE

Plan d'action pour le Burundi (2021-2025)



L'Union européenne et ses **Etats membres** sont fortement engagés en faveur de **l'égalité des femmes et des hommes** et de **l'autonomisation des femmes et des filles**. Le nouveau **Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes — 2021-2025** est désormais opérationnel au Burundi

GAP III

Le **PLAN D'ACTION GENRE III** vise à accélérer les progrès en matière d'autonomisation des femmes et des filles et à préserver les progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours des 25 années qui ont suivi l'adoption de la déclaration de Pékin et de son programme d'action. Il vise à **aider les femmes, les filles et les jeunes à exercer pleinement leurs droits et à accroître leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle.**

Traduire le plan d'action III en action

Le plan de mise en œuvre au niveau national (CLIP) pour le Burundi:

- traduit le plan d'action III de l'UE sur l'égalité des sexes en priorités et actions pour le Burundi, en adoptant une approche fondée sur les droits.
- a été préparé par l'Équipe Europe (délégation de l'UE et ses États membres).

Justification du plan d'action au niveau pays

Les domaines d'engagement du plan sont fondés sur:

- Le programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027 de l'UE pour les domaines de la croissance inclusive, durable et créatrice d'emploi, du développement humain et des services de base, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, en accordant une attention particulière aux besoins et aux droits des personnes en situation de vulnérabilité.
- La Politique Nationale Genre du Burundi 2012-2025.
- Les consultations avec des organisations de la société civile, du monde académique et des Nations unies.

Instruments du Plan

Différents instruments seront utilisés dans la mise en œuvre du plan:

- Égalité entre hommes et femmes
- Actions ciblées
- Projets conçus et mis en œuvre par les organisations œuvrant dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes et les organisations de femmes
- Dialogue avec les différentes parties prenantes
- Campagnes de diplomatie publique



L'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes actions ciblées

- Les nouveaux programmes de l'UE comprendront également des actions spécifiques visant à autonomiser les femmes et à lutter contre les VBG
- Soutenir les organisations de femmes et les projets des OSC visant à la lutte contre les VBG et à l'émancipation des femmes au moyen de divers programmes de financement (OSC-AL, IEDDH, programmes de financement des États membres de l'UE).
- L'UE continuera de soutenir les projets des OSC en mettant l'accent sur les domaines prioritaires recensés dans le programme CLIP.

Domaines d'engagement



Garantir l'absence de toute forme de violence de genre



Promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques



Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes



Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité



Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilité



Participation au dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'émancipation des femmes

- Dialogue engagé avec le gouvernement par l'intermédiaire de différentes plateformes et du groupe sectoriel genre.
- Dialogue avec les OSC nationales et locales dans le cadre de la feuille de route de l'UE pour la coopération avec la société civile 2021-2027.



Activités de communication stratégique et de diplomatie publique

Les États membres de l'UE et la délégation de l'UE utiliseront des activités de diplomatie publique pour sensibiliser aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes, en collaboration avec le gouvernement, les partenaires du développement et les OSC.